

Règlement des 24 Heures de Peynier 2024



L'association Familles, Amis pour la Découverte d'Activités (F.A.D.A.) organise le 25 et 26 mai 2024 la 10ème édition des 24 Heures de Peynier et la 5ème édition du 6 Heures de Peynier sur boucle. Ces épreuves sont ouvertes aux coureurs et marcheurs nés avant 2006, licenciés ou non.

Épreuve des 24 Heures

Épreuve sur boucle, à allure libre, course à pied, marche, sans obligation d'être présent pendant 24h, sans minima de km.

Épreuve des 6 Heures

Épreuve sur boucle, à allure libre, course à pied, marche, sans obligation d'être présent pendant 6h, sans minima de km.

Inscriptions

L'inscription comprend :

- Le dossard
- Une dotation pour chaque coureur
- Un tee-shirt (ou autre vêtement)
- Un accès illimité au ravitaillement
- Un repas coureur de fin de course
- Une bière finisher
- Un emplacement libre et sécurisé pour camper (Douches et sanitaires à proximité)
- Un espace de repos collectif couvert
- La mise à disposition de kinés et d'ostéos

Inscriptions sur place

Il sera possible de s'inscrire sur place, moyennant une surtaxe de 5€, dans la limite des places disponibles. Se renseigner avant d'entreprendre le déplacement. La dotation n'est pas garantie pour les inscriptions sur place

Pour tous les participants, pour pouvoir s'inscrire, il faut être âgé(e) d'au moins 18 ans, être titulaire d'une licence sportive ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la course à pied et avoir envoyé son dossier d'inscription complet avant le 24 mai 2024.

IMPORTANT : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, sauf en cas de motif médical formulé par un écrit de votre médecin stipulant votre incapacité à la pratique de la course à pieds en compétition à date du jour de la course.

- *24 Heures Individuel*

Possibilité de participer en individuel, dans la limite de 50 participants individuels.

- *24 Heures en équipe*

Possibilité de participer en équipe de 2 à 6 coureurs dans la limite de 10 équipes maximum.

- *6 Heures Individuel*

Possibilité de participer en individuel, dans la limite de 50 participants individuels.

- *6 Heures en équipe*

Possibilité de participer en équipe de 2 à 6 coureurs dans la limite de 10 équipes maximum.

Déroulement des épreuves

Retrait des dossards le 24 mai 2024 à partir de 16h au centre de loisirs de la Garenne à Peynier.

Retrait des dossards le 25 mai 2024 à partir de 9h30 au centre de loisirs de la Garenne à Peynier.

Départ à 11h précise pour tous les coureurs tous formats confondus.

Repas coureurs du 6 Heures servi à partir de 17h15 le 25 mai.

Remise des prix du 6 Heures le 25 mai vers 18h.

Repas coureurs du 24 Heures servi à partir de 11h15 le 26 mai.

Remise des prix du 24 Heures le 26 mai vers 12h.

Un debriefing technique de la course aura lieu à 10h30 devant la scène.

Départs

Les départs seront donnés à la base de loisirs de la Garenne à Peynier le 25 mai 2024 à 11h.

Les départs des 24 Heures et des 6 Heures tous formats confondus auront lieu à la table de pointage.

La fin de l'épreuve des 6 Heures sera le samedi 25 mai à 17h. Le classement sera établi en fonction du plus grand nombre de tours effectués.

Pour les 24 Heures, la fin de l'épreuve sera le dimanche 26 mai à 11h. Le classement sera établi en fonction du plus grand nombre de tours effectués.

Parcours

Le parcours sera balisé sur une boucle dont la distance sera mesurée et confirmée au plus tard 24h avant la course.

La distance sera de 1km.

Un ravitaillement sera à disposition sur le parcours et donc librement accessible à chaque tour.

Vestiaires avec toilettes et douches seront mis à disposition à proximité immédiate du parcours

Par mesures de sécurité, l'usage des bâtons est formellement interdit sur le parcours quel que soit le format couru.

Pointage

Le compte des tours sera réalisé par une équipe de bénévoles, pour la convivialité et les encouragements des coureurs. Une solution de pointage électronique pourra être envisagée en cas de difficulté dans la mise en place de l'équipe de bénévoles, les coureurs seraient avertis une semaine avant.

Récompenses

- Les récompenses seront déterminées en fonction des inscriptions et 15 jours avant la course

Participation aux frais des dossards

Pour les 24 Heures individuel et en équipe (de 2 à 6 personnes maximum)

- Le prix individuel par coureur pour une inscription avant le 31 mars 2024 est fixé à 60€.
- Le prix individuel par coureur pour une inscription entre le 1er avril et le 24 mai 2024 est fixé à 65€.

Pour les 6 Heures individuel et en équipe (de 2 à 6 personnes maximum)

- Le prix individuel par coureur pour une inscription avant le 31 mars 2024 est fixé à 35€.
- Le prix individuel par coureur pour une inscription entre le 1er avril et le 24 mai 2024 est fixé à 40€.

Pour un règlement du dossard le jour de la course la participation sera majorée de 5€ pour chaque coureur.

Les règlements par chèque, espèces ou CB sont possibles et sont nécessaires à la bonne prise en compte de l'inscription

Règles pour les courses en équipe

Une équipe doit être constituée de 2 à 6 coureurs maximum.

Aucun contrôle n'est actif au moment de l'inscription, c'est pour cela que l'organisation vous informe et vous demande de respecter cette règle au moment de la validation de ce formulaire.

Avant de vous inscrire, merci de consulter les personnes avec qui vous comptez courir au sein de votre équipe, afin de vous accorder sur :

– L'intitulé exact de votre équipe

– Le nombre de coureurs qui figureront dans l'équipe en respectant la règle des 6 coureurs maximum.

Il sera possible de rejoindre l'équipe, les uns après les autres jusqu'à la clôture définitive des inscriptions.

Au-delà des 6 coureurs, si la règle n'est pas respectée, le coureur inscrit basculera **automatiquement sur un format individuel** ou sera toujours à même d'intégrer ultérieurement une autre équipe de son choix ou devra en constituer une nouvelle.

Pendant la course, la passation de dossards devra se faire obligatoirement au niveau de la table de pointage.

Conditions

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent prend acte du règlement, s'engage à le respecter et donne aux organisateurs l'autorisation d'utiliser et diffuser toutes images de l'épreuve. L'organisation reste seule juge en cas de litige. Aucun remboursement ne sera effectué !

Assurances

L'organisateur est couvert par une police d'assurance, il incombe aux participants de s'assurer individuellement.

Responsabilités

L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations. Le corps médical, ainsi que les juges sur le parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.